

ZSC

# SITE NATURA 2000

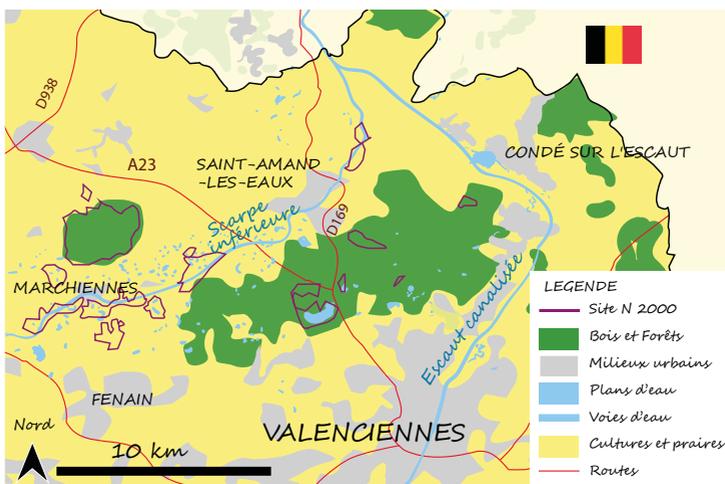
FORÊTS DE RAISMES /

SAINT AMAND /

WALLERS ET MARCHIENNES ET

PLAINE ALLUVIALE DE LA SCARPE





## EN BREF

Ce site, éclaté en plusieurs unités, au sein de la plaine alluviale de la Scarpe, présente une mosaïque complexe d'habitats naturels humides (tourbières, bas-marais, étangs, prairies alluviales et bois tourbeux), et d'habitats boisés comme le chêne en association avec le Bouleau pubescent, ainsi que des landes.

## INFO SITE FR3100507

DÉSIGNATION :  
par arrêté le 17 avril 2015

SUPERFICIE : 1938 hectares

ANIMATEUR : Parc Naturel  
Régional Scarpe Escaut

18 communes

*Comme son nom l'indique, l'Ache rampante est une plante couchée. Elle porte des fleurs en ombelle petites et blanches.*

## MILIEUX ET FAUNE REMARQUABLES

Les milieux humides attirent des libellules telles que la Leucorrhine à gros thorax. Quant aux mares de la forêt domaniale de Marchiennes, elles jouent un rôle majeur pour la préservation du Triton crêté.

L'Ache rampante est une espèce de plante protégée. Elle a tant régressé qu'on ne la trouve plus qu'à deux endroits du site.



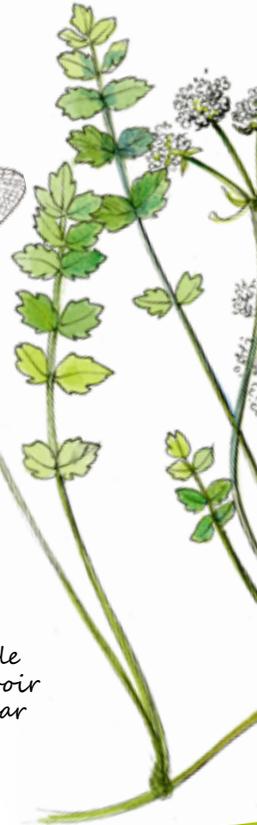
Le territoire de chasse idéal du Grand murin est une vieille forêt de feuillus au sous-bois clair et dégagé lui permettant d'attraper ses proies directement au sol.



*Triton crête*



La larve aquatique de la Leucorrhine à gros thorax sort de l'eau à partir du début du mois de mai, on peut l'apercevoir en vol jusqu'à la fin du mois de juillet. Elle est menacée par l'introduction de carpes dans les étangs.



## LES ACTIONS

- Pratiquer la fauche avec exportation et le débroussaillage dans les milieux humides ;
- Gérer de façon extensive les prairies par la fauche ou le pâturage extensif, tailler les saules têtards et pratiquer une gestion douce des haies, créer et entretenir des mares ;
- Maintenir des niveaux d'eau, restaurer et gérer des petits ouvrages hydrauliques sur les voies d'eau.

# NATURA RIRE !



## INFORMATIONS / CONTACTS

Pour consulter les documents de gestion, connaître les actions subventionnées, ainsi que la réglementation (travaux sur le milieu aquatique, sylviculture, pêche, agriculture, activités sportives, urbanisme, etc.), demandez conseil auprès :

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (Lille)  
Service Eau et Environnement  
03 28 03 83 00  
[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)

du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut  
03 27 19 19 70  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

